

FAUT-IL AVOIR PEUR DE LA RECONNAISSANCE FACIALE ?

Niveau préconisé (à partir de B2) - Durée de l'activité : 30 mn

Compréhension orale : fiche individuelle (1 page)



I – COMPRENDRE le document

[Lien vers la vidéo](#)

- Echauffement** Avant de visionner la vidéo, répondez à ces questions. Avez-vous déjà entendu parler de la reconnaissance faciale ? Savez-vous en quoi cela consiste ? Comment cela fonctionne ? Quels en sont les usages possibles ?
- Quelles sont les différentes parties du reportage ?** Regardez la vidéo et notez le titre des 4 parties qui apparaissent.

1-	3-
2-	4-
- Qui dit quoi ?** Regardez à nouveau la vidéo et associez à chacun l'esprit de ses propos.



- On ne peut pas tout sacrifier à la sécurité.
 - Le monde est si menaçant qu'il faut plus de sécurité.
 - Il y a de multiples usages possibles de la reconnaissance faciale.
 - En Chine, la reconnaissance faciale permet d'identifier des opposants.
 - La reconnaissance faciale rend pratiquement impossible l'usurpation d'identité.
 - En France, pour le moment, il n'y a pas de loi qui impose la reconnaissance faciale.
 - Un usage impropre est à craindre : faire des listes d'opposants à partir d'images de manifestations.
- Vrai ou faux ?** Regardez à nouveau la vidéo et indiquez si les affirmations suivantes sont vraies ou fausses et rectifiez-les si nécessaire.

	Vrai	Faux
La reconnaissance faciale n'est pas capable de vous identifier si vous êtes déguisé.		
La reconnaissance faciale est utilisée dans certains aéroports et en Chine.		
La mairie de Nice veut appliquer la reconnaissance faciale aux écoles primaires.		
Alicem est une application pour accéder aux données bancaires.		
Les avis de la CNIL engagent le gouvernement.		
Le gouvernement ne peut pas imposer l'usage de la reconnaissance faciale.		

5. Travail sur la langue.

1. Associez les mots ou expressions soulignés tirées de la vidéo, à leur synonyme. Il y a un intrus.

- a- sans qu'ils s'en doutent b- passage muni de deux portes c- craindre d- programme informatique
e- contrôler f- surveiller g- appréhensions, inquiétudes

Dans certains aéroports, (...) des <u>sas</u> de contrôle	<u>Le logiciel</u> compare la photo de mon passeport avec (...)	(...) qui suscite aussi <u>des craintes</u>	le gouvernement pourrait (...) surveiller certaines personnes (...) <u>à leur insu</u> ,	On peut vraiment <u>redouter</u> que la police (...)	une loi pour mieux <u>encadrer</u> les expérimentations.

2. Comment expliquez-vous la phrase de la présentatrice au début de la vidéo : « Big Brother ne vous lâche plus. »

6. **A votre avis**, le reportage répond-il aux questions qu'il pose ? Pourquoi ?

FAUT-IL AVOIR PEUR DE LA RECONNAISSANCE FACIALE ?

Niveau préconisé (à partir de B2) Durée de l'activité : 1 h
(peut se faire en 2 fois)
Objectif : débattre

Prolongements
pour la classe :
culture, civilisation

✈ III – AGIR AVEC LA LANGUE

Pour préparer le débat, approfondissez la question avec les documents ci-dessous :

- Vidéo : du canal de YouTube « Brut » : <https://www.youtube.com/watch?v=aeJMJtV0Yk>
- Vidéo du journal *Les Echos* : <https://www.youtube.com/watch?v=acYXeFSGYuA>

Des articles :

L'histoire du journaliste en Chine : <https://www.slate.fr/story/155246/chine-journaliste-videosurveillance>

La CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/reconnaissance-faciale-pour-un-debat-la-hauteur-des-enjeux>

Le Monde : [Comment fonctionnent les technologies de reconnaissance faciale ?](#)

Le Monde : [Un vaste système de vidéosurveillance biométrique à Marseille attaqué en justice](#)

A partir de ces documents ou d'autres, organiser un débat qui feront se confronter les différentes parties en jeu :

- Un(e) représentant(e) d'une start-up qui travaille sur des systèmes de reconnaissance faciale pour de multiples usages.
- Un(e) représentant(e) du gouvernement qui veut généraliser l'usage de la reconnaissance faciale pour accéder à des services en ligne.
- Le maire d'une ville qui veut établir un système de vidéo-surveillance avec reconnaissance faciale dans la rue et dans les établissements scolaires.
- Un(e) représentant(e) de la CNIL.
- Un(e) représentant(e) d'une association qui lutte contre l'implantation de la reconnaissance faciale.
- Un(e) juriste

Une fois les rôles distribués, préparez vos arguments, anticipez ceux de la partie adverse pour les réfuter.

Après la préparation, le débat peut commencer. N'oubliez pas le modérateur ou la modératrice, bien sûr !



FAUT-IL AVOIR PEUR DE LA RECONNAISSANCE FACIALE ?

Corrigé

Corrigé de la compréhension orale



I – COMPRENDRE le document

[Lien vers la vidéo](#)

- Echauffement** Avant de visionner la vidéo, répondez à ces questions. Avez-vous déjà entendu parler de la reconnaissance faciale ? Savez-vous en quoi cela consiste ? Comment cela fonctionne ? Quels en sont les usages possibles ?
- Quelles sont les différentes parties du reportage ?** Regardez la vidéo et notez le titre des 4 parties qui apparaissent.
 - Faut-il avoir peur de la reconnaissance faciale ?
 - Est-ce un progrès ?
 - Quels risques potentiels ?
 - Que dit la loi ?
- Qui dit quoi ?** Regardez à nouveau la vidéo et associez à chacun l'esprit de ses propos.



- On ne peut pas tout sacrifier à la sécurité.
- Le monde est si menaçant qu'il faut plus de sécurité.
- Il y a de multiples usages possibles de la reconnaissance faciale.
- En Chine, la reconnaissance faciale permet d'identifier des opposants.
- La reconnaissance faciale rend pratiquement impossible l'usurpation d'identité.
- En France, pour le moment, il n'y a pas de loi qui impose la reconnaissance faciale.
- Un usage impropre est à craindre : faire des listes d'opposants à partir d'images de manifestations.

- Vrai ou faux ?** Regardez à nouveau la vidéo et indiquez si les affirmations suivantes sont vraies ou fausses et rectifiez-les si nécessaire.

	Vrai	Faux
La reconnaissance faciale n'est pas capable de vous identifier si vous êtes déguisé.		x
La reconnaissance faciale est utilisée dans certains aéroports et en Chine.	x	
La mairie de Nice veut appliquer la reconnaissance faciale aux écoles primaires.		x
Alicem est une application pour accéder aux données bancaires.		x
Les avis de la CNIL engagent le gouvernement.		x
Le gouvernement ne peut pas imposer l'usage de la reconnaissance faciale.		x

5. Travail sur la langue.

- Associez les mots ou expressions soulignés tirées de la vidéo, à leur synonyme. Il y a un intrus.

a- sans qu'ils s'en doutent b- passage muni de deux portes c- craindre d- programme informatique
e- contrôler f- surveiller g- appréhensions, inquiétudes

Dans certains aéroports, (...) des <u>sas</u> de contrôle	<u>Le logiciel</u> compare la photo de mon passeport avec (...)	(...) qui suscite aussi <u>des craintes</u>	le gouvernement pourrait (...) surveiller certaines personnes (...) à <u>leur insu</u> .	On peut vraiment <u>redouter</u> que la police (...)	une loi pour mieux <u>encadrer</u> les expérimentations.
b	d	g	a	c	e

- Comment expliquez-vous la phrase de la présentatrice au début de la vidéo : « Big Brother ne vous lâche plus. »

- A votre avis**, le reportage répond-il aux questions qu'il pose ? Pourquoi ?

FAUT-IL AVOIR PEUR DE LA RECONNAISSANCE FACIALE ?

Transcription

Transcription : pour
une lecture après les
activités

Transcription

Anne-Sophie Lapix : Big Brother ne vous lâche plus : dans la rue, dans les aéroports et même parfois lorsque vous regardez votre smartphone, la reconnaissance faciale est partout. Elle permet de vous identifier sans papiers d'identité. Forcément, l'idée d'être reconnu partout inquiète, pose des questions de respect de la vie privée. Faut-il avoir peur de la reconnaissance faciale ? C'est ce qui fait débat. Simon Ricottier, Mathieu Rénier.

Journaliste – Voix off : Imaginez un monde où à chaque promenade, vous êtes suivi par l'œil d'une caméra. Imaginez que derrière l'objectif, une machine cherche à vous identifier parmi la foule. Une machine capable de reconnaître votre visage, malgré les déguisements. Faut-il avoir peur de la reconnaissance faciale ? La question fait débat.

Dans certains aéroports, on s'y est déjà habitué. Des sas de contrôle où votre visage est comparé à celui de votre passeport. D'autres pays vont même bien plus loin. En Chine, la reconnaissance faciale permet de retirer de l'argent, sans carte bancaire. Et même de payer ses achats dans certains magasins sans sortir son portefeuille. En France, de nombreux domaines s'intéressent à cette technologie. Alors, est-ce vraiment un progrès ?

Selon ses défenseurs, elle permet avant tout de garantir la sécurité. A Nice, ville frappée par le terrorisme en 2016, elle a été testée lors du carnaval. La région PACA souhaiterait poursuivre l'expérience à l'entrée des lycées. Problème : la CNIL, gendarme des données personnelles, s'y oppose.

Christian Estrosi (maire de Nice) : La reconnaissance faciale, nous l'avons chacun sur notre smartphone, tous les jours. Et alors, on refuse face à la République, de faire prospérer aujourd'hui une technologie qui garantirait plus de sécurité dans un monde si menaçant ?

La reconnaissance faciale, une opportunité aussi pour l'administration. Nous avons testé en avant-première, *Alicem*, une application pour se connecter à certains sites sécurisés, comme celui des impôts. Le logiciel compare la photo de mon passeport avec mon visage. Une seule fois à la création du compte, la garantie, selon ses créateurs, que seul moi pourrai l'utiliser à l'avenir.

Jérôme Letier : L'utilisation de la reconnaissance faciale à la création du compte permet d'atteindre un niveau de sécurité très élevé. L'usurpation d'identité avec *Alicem* est, disons, quasi impossible.

La reconnaissance faciale, une technologie qui suscite aussi des craintes. Quels sont les risques potentiels ? En Chine, elle permet de surveiller certains opposants politiques. Alors, des dérives sont-elles possibles en France ? Selon cette association, le gouvernement pourrait très bien à l'avenir chercher à surveiller certaines personnes dans la rue, à leur insu, comme les manifestants.

Arthur Messaud : On peut vraiment redouter que la police utilise ces armes de surveillance, donc vidéo plus reconnaissance faciale, pour, par exemple, faire des listings des personnes qui participent aux manifestations, que la police elle-même a considéré comme dangereuses ou violentes.

Prévenir les violences, empêcher des attentats, un objectif valable, selon ce philosophe, mais qui ne justifie pas que l'on renonce à certaines libertés.

Gaspard Koenig : On peut pas tout sacrifier à la lutte contre le terrorisme et à la sécurité. On bien...on a plusieurs principes qui nous constituent en tant que société. On a la sécurité mais on a aussi la liberté, on a aussi les droits, on aussi l'égalité. Tout ne doit pas être fait au nom de la sécurité.

Aujourd'hui, que dit la loi concernant la reconnaissance faciale ? La CNIL est l'organisme chargé d'évaluer les expérimentations sur cette technologie. Pour rendre ses avis, qui ne sont que consultatifs, elle s'appuie sur un principe simple.

Jean Lessi : Le principe c'est qu'il faut le consentement. Donc, les gens doivent avoir un choix libre de passer par la reconnaissance faciale ou non. Si on veut imposer la reconnaissance faciale, il faut un texte, il faut une loi, il faut un décret. En France, aujourd'hui, il n'y a pas de texte qui impose ça.

Un décret peut être déposé par l'Etat en cas d'intérêt public important. La sécurité ou l'accès aux services publics par exemple. Un cadre juridique jugé imprécis par certains députés qui réclament un débat citoyen sur la question et une loi pour mieux encadrer les expérimentations.

Mots-clés : vidéo-surveillance – reconnaissance faciale – sécurité - liberté